



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R32-2019- 372 bis

Publié le 19 décembre 2019

Sommaire

MISSION NATIONALE DE CONTRÔLE ET D'AUDIT DES ORGANISMES DE SÉCURITÉ SOCIALE

Arrêté modificatif n°2 du 19 décembre 2019 portant modification des membres du conseil départemental du Nord au sein de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales du Nord – Pas-de-Calais

DIRECTION RÉGIONALE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA COHÉSION SOCIALE DES HAUTS-DE-FRANCE

Arrêté PPJ-2019-03 portant attribution du label « Information Jeunesse »

CHAMBRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

Délégation spéciale de signature à Monsieur Thierry LEMAUFF, Directeur de l'Agence d'Abbeville de la CCI Littoral Hauts-de-France, et en cas d'empêchement, Monsieur Fabrice GILLET, Directeur Exécutif

Ministère des solidarités et de la santé

**ARRÊTÉ modificatif n° 2 du 19 décembre 2019
portant modification des membres du conseil départemental du Nord au sein de l'union de recouvrement des
cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales du Nord – Pas-de-Calais**

La ministre des solidarités et de la santé

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles D. 213-7, D. 231-1, D. 231-1-1 et D. 231-4 ;

Vu l'arrêté ministériel du 9 janvier 2018 portant nomination des membres du conseil départemental du Nord au sein de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales du Nord – Pas-de-Calais ;

Vu l'arrêté du 2 avril 2019 portant délégation de signature à Madame Chantal COURDAIN, cheffe de l'antenne de Lille de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Vu la désignation formulée par la confédération française démocratique du travail (CFDT).

A R R Ê T É

Article 1^{er}

L'arrêté ministériel du 9 janvier 2018 susvisé est complété comme suit :

« Article 1

En tant que représentants au titre des assurés sociaux, sur désignation

3) Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT)

Suppléants :

Monsieur Didier DOCHE (en remplacement de M. Denis DEHEM) »

Le reste est sans changement.

Article 2

La directrice de la sécurité sociale est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Hauts de France.

Fait à Lille, le 19 décembre 2019

La Cheffe de l'antenne de Lille
de la Mission Nationale de Contrôle et
d'audit des organismes de sécurité sociale



Chantal COURDAIN



PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

Direction Régionale de
la Jeunesse, des Sports et
de la Cohésion Sociale
Hauts-de-France

Pôle des politiques de
jeunesse

Arrêté PPJ-2019-03 portant attribution du label « Information Jeunesse »

Le Préfet de la région Hauts-de-France
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'Ordre national du mérite

Vu l'article 54 de la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs du préfet, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret du 21 avril 2016 portant nomination de Monsieur Michel LALANDE, préfet de la région Nord – Pas-de-Calais – Picardie, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu le décret n° 2017-574 du 19 avril 2017 relatif à la labellisation des structures « Information Jeunesse » ; pris pour l'application de la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté n°2017-86 du 27 janvier 2017 ;

Vu l'arrêté ministériel du 19 avril 2017 pris en application du décret relatif à la labellisation des structures « Information Jeunesse » pris pour l'application de la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté » n° 2017-86 du 27 janvier 2017 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 15 janvier 2018 fixant le calendrier des périodes de dépôt des demandes initiales et de renouvellement de labellisation des structures « Information Jeunesse » qui exercent une activité à l'échelon départemental ou régional, pour les années 2018 à 2020 incluses ;

Vu l'arrêté ministériel du 1^{er} janvier 2016 nommant Monsieur André BOUVET, directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale des Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral du 3 avril 2019 portant délégation de signature à M.BOUVET ;

Vu l'instruction n° 2017 – 154 du 1er décembre 2017 relative au label "Information Jeunesse" ;

Vu les demandes de labellisation déposées durant les périodes du 21 au 28 octobre 2019 ;

Vu l'avis de la commission régionale de la jeunesse, des sports et de la vie associative (CRJSVA) en date du 5 décembre 2019 ;

ARRÊTE

Article 1^{er} – Le label « Information Jeunesse » est attribué pour une durée de trois ans, à compter du 1^{er} janvier 2020, aux structures mentionnées en annexe.

Article 2 : L'ensemble des documents administratifs et de communication des structures labellisées « Information Jeunesse », doivent comporter le logo correspondant.

Article 3 : Le Directeur de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale des Hauts-de-France est chargé, de l'exécution du présent arrêté, de la publication au Recueil des Actes Administratifs (RAA) de la préfecture de la région Hauts-de-France et sur le site internet de la DRJSCS Hauts-de-France, ainsi que de la notification aux intéressés.

Fait à Amiens, le 12 décembre 2019

Pour le Préfet et par délégation,
P/le Directeur régional de la jeunesse, des
sports et de la cohésion sociale
Le Directeur régional adjoint,

Eric DUDOIT



Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr

PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

ANNEXE : liste des structures labellisées au titre de « l'Information Jeunesse »

Dpt	Structure légale porteuse du label	Lieux d'implantation du Point information jeunesse		Code postal	ville
		Dénomination	Adresse		
02	Centre Socio Culturel de BOHAIN 14 rue de la République 02110 BOHAIN en VERMANDOIS	Centre Socio Culturel de BOHAIN	14 rue de la République	02110	BOHAIN en VERMANDOIS
02	Mairie de CHAUNY Place de l'Hôtel de Ville 02300 CHAUNY	Point Information Jeunesse	Rue de la Poste	02300	CHAUNY
59	Mairie d'Armentières Pl du Général de Gaulle BP 20119 59280 Armentières	Point Information Jeunesse	29 rue Jean Jaurès	59280	ARMENTIERES
59	Mairie d'Avesnes sur Helpe Centre Socio Culturel Municipal "Le nouvel Air" 13 place du Général Leclerc 59440 Avesnes sur Helpe	Point Information Jeunesse	26bis rue des Près	59440	AVESNES SUR HELPE
59	Maison pour Tous de Douai 215 rue d'Arleux 59500 DOUAI	Maison pour Tous de Douai	215 rue d'Arleux	59500	DOUAI
59	Mairie de Faches Thumesnil 50 rue Jean Jaurès 59155 Faches Thumesnil	Point Information Jeunesse	51 rue Gambetta	59155	FACHES THUMESNIL
59	Maison des jeunes et de la Culture 78 rue Gustave Desmettre 59250 HALLUIN	Maison des jeunes et de la Culture	78 rue Gustave Desmettre	59250	HALLUIN

59	Maire de la Madeleine 160 rue du Général de Gaulle 59110 LA MADELEINE	Point Information Jeunesse	12 rue du Moulin	59110	LA MADELEINE
59	Mairie de LOOS 100 rue du Maréchal Foch 59120 LOOS	Point Information Jeunesse	100 rue du Maréchal Foch	59120	LOOS
59	Mairie de Mons en Baroeul 27 av Robert Schuman 59370 MONS en BAROEUL	Point Information Jeunesse	8ter rue d'Alsace	59370	MONS en BAROEUL
59	GIP Réussir en Sambre Avesnois 20 Bd Alphonse de Lamartine BP 40247 59607 MAUBEUGE	GIP Réussir en Sambre Avesnois	20 Bd Alphonse de Lamartine BP 40247	59607	MAUBEUGE
59	Mairie de SECLIN Château Guillaumeud 60 rue Marx Dormoy 59113 SECLIN	Point Information Jeunesse	5 allée de la Vinaigrerie	59113	SECLIN
59	Mairie de WATTIGNIES 306 rue Clémenceau 59139 WATTIGNIES	Point Information Jeunesse	14 rue P. et Marie Curie RDC du Bat les Cigognes	59139	WATTIGNIES
60	Centre Socio Culturel Michel Jubert 4 rue Raoul Levavasseur 60120 BRETEUIL	Point Information Jeunesse	68 rue Basse St Cyr	60120	BRETEUIL
60	Mairie de CLERMONT Centre Socio Culturel 7 rue du Général Pershing 60600 CLERMONT	Maison de la citoyenneté et des services	Square Marcel Pagnol	60600	CLERMONT
60	Mairie de COMPIEGNE Place de l'Hôtel de Ville 60200 COMPIEGNE	Point Information Jeunesse	105bis square Desbordes	60200	COMPIEGNE
60	Jeunes2Creil 21 av Antoine Chanut 60100 CREIL	Point Information Jeunesse	21 av Antoine Chanut	60100	CREIL
60	Centre Social Rural du Canton de Grandvilliers 32 rue Frederic Petit 60210 GRANDVILLIERS	Centre Social Rural	32 rue Frederic Petit	60210	GRANDVILLIERS
60	Mairie de LAMORLAYE 24 rue du Général Leclerc 60260 LAMORLAYE	Point Information Jeunesse	1 rue de la Tenure	60260	LAMORLAYE

60	L'Atelier à MERU La ligue de l'enseignement 1 rue Henri Poincaré 60110 MERU	Point Information Jeunesse	1 rue Henri Poincaré	60110	MERU
60	Ville de MOUY 19 rue Jules Ferry 60250 MOUY	Point Information Jeunesse	19 rue Jules Ferry	60250	MOUY
60	Centre socio culturel Les portes du Valois 44 rue Gambetta 60440 NANTEUIL LE HAUDOUIIN	Centre socio culturel Les portes du Valois	44 rue Gambetta	60440	NANTEUIL LE HAUDOUIIN
60	Communauté de communes des pays d'Oise et d'Halatte 1 rue d'Halatte 60722 PONT STE MAXENCE	Point Information Jeunesse	17,51 rue Charles Lescot	60700	PONT STE MAXENCE
60	Mairie de Méricourt Place Jean Jaurès 62680 MERICOURT	Point Information Jeunesse	Rue Jean Jacques Rousseau	62680	MERICOURT
80	Maison pour Tous Centre social Pierre Leclerc 1 place St Jacques 80100 ABBEVILLE	Maison pour Tous	1 place St Jacques	80100	ABBEVILLE
80	Communauté de communes du Vimeu 18 av Albert Thomas 80130 FRIVILLE ESCARBOTIN	Point Information Jeunesse	17bis rue du Général Leclerc	80130	FRIVILLE ESCARBOTIN
80	Mairie de Longueau 5 place Louis Prot 80330 LONGUEAU	Point Information Jeunesse	1ter av Henri Barbusse	80330	LONGUEAU
80	Ville de Péronne Centre Social 3 pl du Commandant Louis Daudré 80200 PERONNE	Point Information Jeunesse	5 rue Jules Ferry	80200	PERONNE

Amiens, le 13 décembre 2019

Pour le Préfet et par-délégation,
P/le Directeur régional de la jeunesse,
des sports et de la cohésion sociale
Le Directeur régional adjoint,

Eric DUDOIT

DELEGATION SPECIALE DE SIGNATURE

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la CCI de région Hauts-de-France,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce,
- Vu le Règlement intérieur, et notamment les articles 54 et 121,
- Vu la délibération approuvée lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCIR Hauts-de-France en date du 13 décembre 2016, portant sur les pouvoirs consentis à son Président,
- Vu la délibération de la CCI Abbeville Picardie Maritime en date du 18 mars 2003 et le bail commercial incluant promesse de vente consenti en date du 8 mars 2007 à la Société SCIERIES ET CHANTIERS SAINT JACQUES, devenue BOIS ET DERIVES DE NORMANDIE, relatif à l'ensemble immobilier à usage industriel et commercial sis Zone d'activités « LA GALETTE, grande rue à BEAUCHAMPS (80)
- Vu la substitution de la CCI de région Hauts-de-France dans les droits et obligations de la CCI Littoral Hauts de France par l'effet des décrets n°2016-430 du 11 avril 2016 et 2016-473 du 14 avril 2016, elle-même venue aux droits et obligations de la CCI Littoral Normand Picard, elle-même venue aux droits de la CCI Abbeville Picardie Maritime,

De donner délégation de signature spéciale à **Thierry LEMAUFF, Directeur de l'Agence d'Abbeville** de la CCI Littoral Hauts de France, et en cas d'empêchement, **Monsieur Fabrice GILLET, Directeur exécutif**, à l'effet de signer l'acte authentique par lequel la Société BOIS ET DERIVES DE NORMANDIE cède son bail commercial à la Société J2FA d'une part, ainsi que d'autre part à l'effet de signer l'acte de vente sous les conditions et prix fixées à l'acte authentique en date du 8 mars 2007 à l'acquéreur J2FA ou toute société civile que la Société se substituerait, et plus généralement, signer l'ensemble des actes nécessaires aux formalités y afférentes.

La présente délégation n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance.

Fait à Lille, 19 décembre 2019



Philippe HOURDAIN
Président